

## RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DE VIE À L'INTERNAT

-- Complément au règlement intérieur de l'établissement --

L'internat est un **lieu de vie communautaire** qui est proposé aux élèves durant les périodes de cours. Cette vie communautaire nécessite des règles pour assurer la sécurité, le bien-être et la réussite scolaire de chacune.

### LEVER

Le réveil a lieu à 6h45.

Le trajet vers le self s'effectue en **tenue correcte**.

**7h45 : fermeture des portes extérieures de l'internat.**

### PETIT DEJEUNER – DEJEUNER – GOUTER – DÎNER

Ils sont servis au self du lycée<sup>1</sup>, et inclus dans le crédit hebdomadaire (hors friandises, suppléments et boissons) :

- entre 7h10 et 7h30 : petit déjeuner ;
- entre 11h45 et 13h30 : déjeuner ;
- vers 15h45 : service de goûter ;
- vers 19h : dîner

<sup>1</sup> Attention : le repas du mercredi midi est servi au self du collège (19, rue de la Charentonne, à Bernay), les internes s'y rendent à pieds, en autonomie (non accompagnées).

### ETUDES

L'étude du soir est obligatoire de 18h à 19h (en salle d'étude).

La tenue de chacune doit permettre un travail de qualité : le silence y est de rigueur, l'utilisation du téléphone mobile, du MP3, ou tout autre appareil sonore y est interdite (sauf autorisation spécifique).

### INTERNAT - FOYER

19h : ouverture de l'internat et du foyer.

L'équipe éducative et l'équipe pédagogique sont en lien pour assurer la continuité du contrôle et du suivi du travail des élèves internes.

Le foyer reste ouvert jusqu'à 20 heures 45, sauf le mercredi 22 h.

Les élèves qui se trouvent dans les mêmes classes, peuvent travailler ensemble dans les chambres.

Toutes les activités doivent permettre de respecter un climat de sérénité et de respect mutuel, propice au travail.

Après 22h, extinction des feux (plus de bruit, plus de portable).

Il est recommandé d'écouter de la musique avec un casque dans les chambres.

Affichage dans les chambres : Un tableau en liège est prévu à cet effet, seules les punaises à pointes fines sont autorisées. Il est interdit d'afficher tout propos ou image incitant à la violence, à des propos racistes et politiques ...

### LE MERCREDI

12h15 : déjeuner, au Collège POUR TOUTES LES INTERNES (inclus dans le crédit hebdomadaire). Les élèves se rendent toutes au 19 de la rue de la Charentonne, à pieds, en autonomie.

13h – 14h : Etude surveillée, sur le site du collège ;

14h – 17h : Temps libre dans BERNAY pour les internes titulaires d'une autorisation parentale ;

17h – 17h30 : Retour au lycée, goûter (inclus dans le crédit hebdomadaire)

17h30 – 19h : Etude surveillée

Organisme gestionnaire : OGEC Jeanne D'Arc - Saint Anselme,  
association loi 1901, siège social : 19 rue de la Charentonne  
27300 BERNAY - Siret : 780 783 957 000 50

Tous les déplacements pour activités extra-scolaires et les absences devront être justifiées par un mot signé des parents et remis au plus tard le lundi à la surveillante d'internat même pour les élèves majeurs, par un message via EcoleDirecte ou par un envoi d'email à [internat.jasab@gmail.com](mailto:internat.jasab@gmail.com). Les élèves internes peuvent rentrer chez elles dès 12h, si elles sont munies d'une autorisation parentale. Elles seront considérées comme étant absentes de l'internat le mercredi soir.

Les élèves internes bénéficiant d'une autorisation parentale pour des sorties de 14h à 17h ne sont pas autorisées à sortir de l'agglomération bernayenne pour des raisons de sécurité et de surveillance. Les élèves internes qui possèdent un véhicule personnel pourront le stationner à l'intérieur de l'établissement mais ne sont pas autorisés à utiliser ce véhicule au cours de la semaine en dehors du trajet Domicile/Etablissement et retour. Les élèves remettront leurs clefs de voiture à la Vie Scolaire dès leur arrivée le Lundi et les récupéreront le Vendredi avant leur départ.

### **REGLES GENERALES**

L'arrivée à l'internat a lieu le lundi matin.

### **AUTORISATION DE FUMER DANS L'ENCEINTE DE L'INTERNAT**

Se reporter au règlement intérieur du lycée - Comportement des élèves et plus particulièrement (usage du tabac).

En cas de non-respect de ces règles, des sanctions pourront être appliquées : se reporter au règlement intérieur du lycée– discipline et sanctions

### **UTILISATION DU TELEPHONE PORTABLE**

Le respect des règles de vie collectives exige un minimum de discipline dans le cadre de l'utilisation du portable.

Ainsi, le portable doit être éteint après 22h, et son utilisation ne doit en aucun cas gêner l'entourage.

En cas de non-respect de ces règles : l'appareil peut être confisqué. En cas de récidive : une retenue sera appliquée.

### **ENTREES ET SORTIES**

Cf. le règlement intérieur

### **SORTIES EXCEPTIONNELLES**

Elles doivent faire l'objet d'un justificatif signé des parents envoyé à la vie scolaire de l'établissement *48h à l'avance*, par COURRIER (postal ou électronique) ou EcoleDirecte.

Le retour à l'internat est prévu à 19h pour le repas.

### **RETARDS**

Cf. le règlement intérieur

### **UTILISATION DES VEHICULES PERSONNELS**

Aucun véhicule d'élève n'est autorisé pour les allées et venues au lycée (responsabilité de l'établissement).

### **SOIREE DETENTE**

Une fois par semaine le mercredi soir, une soirée détente est autorisée.

### **ÉTAT DES CHAMBRES (murs et mobiliers)**

Un état des lieux sera fait en début d'année et en fin de période (6 semaines). Toutes les dégradations seront facturées aux familles.

En outre, les chambres doivent être rangées et maintenue dans un état de propreté minimum et respectueux du personnel.

#### **ÉTAT DES LOCAUX UTILISÉS**

Self, foyer, salle de travail, etc., doivent rester rangés et propres après utilisation.

#### **SANCTIONS**

Toute faute commise à l'internat entraînera une sanction ;

Se reporter au chapitre *Discipline et Sanction* du règlement intérieur du lycée

Les surveillantes d'internat prendront les mesures nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de la vie commune.

Madame la Directrice assurera la responsabilité ultime de l'Internat.

#### **RESPONSABILITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT**

Se reporter au chapitre 6 du règlement intérieur du lycée.

## **Principes pour l'accueil des internes**

### **Groupe scolaire Jeanne d'Arc - Saint Anselme de Bernay**

Les internes sont accueillies sous la responsabilité de l'établissement et sous l'encadrement de l'éducatrice.

#### **TROUSSEAU**

Chaque pensionnaire doit avoir à sa disposition le linge et les vêtements nécessaires pour 1 semaine. La tenue au réfectoire ainsi qu'à l'étude en salle collective (et tout déplacement sur les extérieurs du site de Saint Anselme) doit être correcte et adaptée à chaque situation. La tenue au foyer peut être plus détendue mais doit rester décente (peignoir, robe de chambre, pyjama possible).

#### **LITERIE**

- Les matelas et les alèses sont fournis par le groupe scolaire, et doivent rester sur le lit
- Draps, couvertures, oreillers, couvre-lits, couettes sont apportés par chacune
- **OBLIGATOIRE** : une paire de draps de rechange.

**Les appareils ménagers (bouilloires, réchauds électriques, etc.) ne sont pas autorisés dans les chambres**, de même que tout dispositif de combustion/vaporisation d'huiles essentielles.

**Il est interdit de fumer sur tout le site de Saint Anselme.**

Un état des lieux sera fait au début et à la fin de l'année scolaire et les dégradations aux meubles ou aux murs/plafonds/sols seront facturées aux familles.

**Le nettoyage de chaque chambre (y compris de sa partie sanitaire) sera assuré par l'élève interne.**

➤ **Important** : à chaque période de « petites vacances », les internes devront vider leur chambre de tous leurs effets personnels.

*- Coupon à découper et à rendre complété -*

Nom du(es) responsables signataires :	Nom et prénom de l'élève concernée :	Date :

Nous déclarons avoir lu le **Règlement de l'Internat** du groupe scolaire Jeanne d'Arc - Saint Anselme de Bernay, et nous l'acceptons sans réserve.

Signature du(es) responsables :	Signature de l'élève :	Ce coupon devra être remis à la <u>responsable</u> de l'internat (au Lycée) au plus tard le jour de l'installation.
---------------------------------	------------------------	---